

ARGENTRÉ

Bulletin Municipal



N°2

Janvier 90

EDITORIAL

L'année 1989 est achevée, le moment est donc venu de dresser un premier bilan des activités du Conseil Municipal après 9 mois d'exercice.

Bien que les réalisations ne soient peut-être pas encore très apparentes, l'activité a été réelle et même importante.

Notre priorité, avons-nous dit à différentes reprises, est de favoriser l'implantation sur la commune, d'activités artisanales, industrielles, de services, qui permettront de créer les ressources nécessaires à une amélioration plus rapide des équipements communaux et du cadre de vie de nos concitoyens.

Au cours de ces derniers mois, tout en conduisant des tractations difficiles avec les promoteurs de la **résidence-retraite** et d'une entreprise industrielle, qui devraient, si tout va bien, s'implanter sur notre commune au cours de l'année 1990, nous avons réussi à faire prendre en charge par le Syndicat d'eau, en concours avec le Département et l'Agence de Bassin, **80 %** du coût des travaux d'assainissement de la zone industrielle, ainsi que de nombreuses maisons situées à la Carie, aux Nuillés et à Montroux, et le lotissement des Demoiselles.

Croyez bien qu'il a fallu batailler ferme et argumenter, en invoquant notamment, **la protection du captage de Montroux**, captage dont bénéficie l'ensemble des communes membres du Syndicat, pour obtenir satisfaction.

C'est un beau résultat si l'on considère que le Syndicat d'eau ne s'est réuni que trois fois depuis mars dernier et que le coût total de ces travaux dépassera **1 000 000 F**.

Pendant ce temps, nous avons commandé, dès le mois d'Août, une étude approfondie d'implantation d'une zone commerciale (relevé topographique, étude architecturale, étude des coûts, demande de subvention à la Région).

Ce projet d'espace commercial suit son cours en collaboration avec les commerçants, artisans et professionnels libéraux intéressés et la Chambre de Commerce.

Autre projet important qui va être mis en place au début de l'année 1990 (l'appel d'offre est lancé) : l'aménagement de l'entrée de l'agglomération.

Voici pour les grands travaux, la construction d'une école n'étant pas abandonnée mais reportée au 1er semestre 1991 car il nous a semblé plus logique de mettre en place, d'abord, les structures nécessaires à la création de ressources.

Pendant cette même période, d'autres décisions, moins spectaculaires sans doute, mais cependant très importantes, ont été prises :

- équipement des écoles en matériel informatique (achat d'une dizaine d'ordinateurs)

- poursuite du projet de jumelage avec BABENHAUSEN : une délégation de 6 personnes d'ARGENTRE et LOUVIGNE, également intéressée par ce jumelage, se rendra en Allemagne les 19, 20 et 21 Janvier prochain,

- création d'une école intercommunale de musique entre ARGENTRE, BONCHAMP et LOUVIGNE,

- amélioration des aires sportives,

- amélioration de l'aménagement du plan d'eau, etc...

Un petit mot pour finir sur le Syndicat d'Etude de l'Agglomération Lavalloise, récemment créé entre la ville de LAVAL et les communes ayant une limite commune avec elle : SAINT-BERTHEVIN, CHANGE, LOUVERNE, BONCHAMP, FORCE, ENTRAMMES et L'HUISSERIE.

ARGENTRE ne touche pas LAVAL : nous n'y pouvons rien.

Conscient toutefois de l'importance de ce Syndicat et du risque économique encouru par les communes exclues, j'ai obtenu d'être invité à une réunion préparatoire fin septembre. Nous pensons obtenir que des "passerelles" soient établies entre le Syndicat d'Etude de l'Agglomération Lavalloise et le Syndicat de Pays des 5 Rivières, dont dépend ARGENTRE, pour une collaboration étroite.

Pour terminer cet éditorial, j'ai le grand plaisir de vous présenter à toutes et à tous, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux pour l'année 1990.

EXTRAITS DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2^{ème} semestre 1989

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES

5 JUIN, 5 JUILLET, 10 JUILLET, 4 SEPTEMBRE,
9 OCTOBRE, 23 OCTOBRE ET 11 DECEMBRE 1989.

Les délibérations sont indiquées par ordre chronologique, les premières datant du 5 juin, les dernières du 11 Décembre.

ACQUISITION D'UNE MACHINE A BOIS.

Le Conseil Municipal,

Vu l'offre de vente faite le 1er Juin 1989 par M. Jean-Noël DURAND, demeurant 264, route d'Angers à LAVAL (Mayenne),

Sur la proposition de M. TRIQUET, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir une machine à bois : Combiné LUREM 410, de 1984, au prix net de 28 000 F.

VOTE une autorisation spéciale d'ouverture de crédits de 18 000 F. à l'article 214-7 du budget 1989 pour le règlement de cette acquisition (10 000 F. ayant été inscrits au budget primitif).

D.G.E. OPTION 1ERE PART.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 7 janvier 1983 a instauré, en ce qui concerne la Dotation Globale d'Équipement, un droit d'option entre le système du taux de concours et celui des subventions spécifiques au bénéfice des collectivités entre 2001 et 10000 habitants.

Il invite le Conseil à opter pour la première ou la deuxième part.

Le Conseil Municipal,

Vu la circulaire préfectorale du 20 Avril 1989 concernant la Dotation Globale d'équipement et le droit d'option entre la 1ère et la 2ème part,

Entendu le rapporteur de la Commission Financière et après en avoir délibéré,

DECIDE d'opter pour le système du taux de concours Dotation Globale d'Équipement - 1ère part -.

PRIX DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT "LES HAMEAUX DU PALIS"

A la séance du Conseil Municipal du 5 Juillet,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reste treize parcelles à vendre dans le lotissement communal "Les Hameaux du Palis". Depuis Novembre 1988, le rythme des ventes a chuté et il s'ensuit pour la collectivité un déséquilibre financier. Afin d'y remédier, la vente pourrait se faire à un prix inférieur au prix de base.

Monsieur LEFORT, adjoint chargé des finances, soumet un système dégressif qui pourrait s'appliquer sur les grandes surfaces et, à l'aide de tableaux précis, propose plusieurs formules.

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 4 Mai 1987 décidant la vente des parcelles au prix de 155 F. le m²,

Vu les propositions de M. LEFORT de fixer un prix forfaitaire des lots,

après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit le prix forfaitaire T.T.C. des lots étant précisé que les charges financières restent fixées à 27,50F du m². Ce prix sera applicable immédiatement.

Lot	Surface	Prix principal TTC
n° 1	723 m ²	95 475 F.
n° 2	834 m ²	106 650 F.
n° 3	794 m ²	102 930 F.
n° 4	714 m ²	94 530 F.
n° 5	643 m ²	86 190 F.
n° 6	602 m ²	81 270 F.
n° 12	915 m ²	113 745 F.
n° 13	771 m ²	100 515 F.
n° 16	645 m ²	86 430 F.
n° 18	750 m ²	98 310 F.
n° 24	638 m ²	85 590 F.
n° 25	731 m ²	96 315 F.
n° 26	729 m ²	96 105 F.

OPERATION PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH).
PROJETS D'AMENAGEMENTS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du Syndicat du Pays des Cinq Rivières, une opération programmée d'Amélioration de l'Habitat est actuellement en cours d'études.

Il précise que l'amélioration de l'habitat des particuliers à laquelle l'Etat et l'Agence nationale Pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) vont apporter leur concours financier, doit être accompagnée d'un programme d'actions des collectivités locales. Ces actions ont pour objet de contribuer à la réanimation des centres anciens (aménagement d'espaces publics, restructurations diverses, actions visant à améliorer la vie sociale ...).

Il propose au Conseil les aménagements de la rue du Bourg, de l'entrée de l'agglomération route de Laval, d'un espace commercial et à terme d'un jardin public à proximité du centre ancien.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, considérant la nécessité de renforcer l'attractivité du bourg ancien,

après en avoir délibéré,

CONFIRME les projets d'aménagements suivants :

- Aménagement de la rue du Bourg
- Aménagement entrée de l'agglomération (route de Laval)
- Aménagement d'un Centre Commercial
- Aménagement d'un espace vert sur le terrain du presbytère.

S'ENGAGE à réaliser cette opération dans un délai n'excédant pas 5 années, comme mesure d'accompagnement à l'O.P.A.H. en cours.

SURSEOIT provisoirement à la création de logements locatifs pour personnes retraitées.

TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE

Un stage de T.U.C. est proposé au jeune Johny BENOIS pour une durée de six mois à compter du 1er Septembre.

ACQUISITION DES TERRAINS DE Mme BERTHE Françoise.

Le Conseil Municipal,

Vu l'offre de vente à la Commune par Mme BERTHE née FOURNIER Françoise, de cinq parcelles de terrain lui appartenant, sises à ARGENTRE d'une contenance totale de 2 ha 41 a 55 ca pour le prix de 165 000 F., frais en sus,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme en date du 13 Septembre 1989,

Attendu que ces terrains sont classés au Plan d'Occupation des Sols en zone NAh et partiellement en zone NDa,

DECIDE l'acquisition des parcelles susvisées.

ACCEPTE le prix demandé de 165 000 F.

CENTRE MEDICO-SOCIAL. LOYER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Médico-Social de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale occupe depuis le 1er Octobre 1989 les nouveaux locaux mis à sa disposition par la Commune.

Ces locaux comprennent 4 pièces à usage de bureaux au premier étage d'un bâtiment situé 32, rue du Maine, et contigu à la Mairie.

Compte tenu de la superficie et de l'état de ceux-ci, le loyer annuel pourrait être fixé à 1 300 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE à 1 300 F. le loyer mensuel de ces locaux, à compter du 1er Octobre 1989.

DEMANDE que le loyer soit révisable chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

DECIDE qu'une quote-part des frais de chauffage sera à verser à la Commune en sus du loyer.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de bail avec le Département de la Mayenne.

LOTISSEMENT "LES HAMEAUX DU PALIS"

Le Conseil est favorable à la construction de quelques logements locatifs dans ce lotissement et décide de faire étudier ce projet.

TRAVAUX DE VOIRIE

Huit entreprises locales ont été consultées par la D.D.E. pour la réfection du trottoir en bordure du CD 32 (entre l'allée d'Hauterive et la rue des Mésanges) et la réfection des caniveaux et chaussée place de l'Eglise. L'Entreprise LEMEE, ayant proposé les meilleurs prix, exécutera ces travaux pour un montant de 49 634,10 F TTC.

INTERPHONE A LA GENDARMERIE

En vue d'améliorer les conditions d'accueil et de travail à la brigade de gendarmerie, un interphone sera installé sur le central téléphonique.

Coût de l'opération : 5 000 F.

SECHERESSE

Une demande collective de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est formulée près des Services Fiscaux afin que les agriculteurs ayant subi des pertes à la suite de la sécheresse, puissent en bénéficier.

PROJET DE JUMELAGE

La Commune de LOUVIGNE pourrait être associée au jumelage avec la ville de BABENHAUSEN en ALLEMAGNE.

Les modalités restent à fixer.

CONSTRUCTION ATELIER-RELAIS N° 2 DANS LA ZONE ARTISANALE DE LA CARIE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SARL NEGOCE ET INDUSTRIE vient de confirmer son accord pour la construction par la Commune d'un atelier-relais d'environ 2000 m² dans la zone artisanale de la Carie.

Il précise que suivant les études préliminaires, la dépense serait de l'ordre de 2 400 000 F. H.T.. Pour ce projet, la collectivité pourrait bénéficier d'une subvention départementale, d'une avance régionale, d'une bonification d'intérêts du Département et éventuellement de la garantie du Département sur l'emprunt à réaliser.

Le solde de la dépense serait financé par emprunt près du Crédit Mutuel et un autofinancement de la T.V.A..

Il invite le Conseil à se prononcer sur la réalisation de ce projet nécessaire pour l'activité future de cette nouvelle entreprise ainsi que sur le mode de financement.

Le Conseil Municipal,

entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

attendu que cette entreprise a sollicité son installation sur la Commune,

DECIDE la construction d'un atelier-relais de 2000 m2 environ sur la zone artisanale de la Carie.

AUTORISE le Maire à faire procéder par M. Marcel Pierre BRISARD, architecte DPLG à ARGENTRE, à l'établissement des plans et devis des travaux.

ORDURES MENAGERES

Compte tenu de l'évolution du coût des différentes sources d'énergie, le tarif du traitement des ordures ménagères à l'usine d'incinération de PONTMAIN gérée par le S.I.C.T.O.M. du Nord-ouest Mayennais passera au 1er Janvier 1990 de 61,35 F. la tonne à 90 F. la tonne. A ce tarif s'ajoute le coût de la collecte et du transport réglé à la Sté HALBOUT-NETTOIEMENT.

Quarante tonnes d'ordures sont collectées en moyenne chaque mois. Le Conseil, vu les tarifs pratiqués sur les autres sites de traitement, accepte le tarif proposé par le SICTOM pour cette prestation et, d'autre part, donne un accord de principe à la mise en place de containers qui se substitueraient aux points de collecte qui existent actuellement en campagne.

LOTISSEMENT DE LA ROCHE

Le dossier de création de ce lotissement communal de 3 parcelles est en cours. Le prix moyen de vente de chacun des lots serait de 150 000 F. environ.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1989

Ce budget, présenté par le rapporteur de la Commission des Finances, est adopté à l'unanimité ; il s'élève globalement pour les 2 sections : fonctionnement et investissement, en dépenses à 8 904 048 F. et en recettes à 8 975 065 F.

Ont été inscrits à ce budget, les crédits suivants pour de nouvelles opérations :

- 600 000 F. extension de la zone artisanale (acquisition de terrain)
- 106 000 F. divers travaux dans les bâtiments communaux
- 62 500 F. l'acquisition de matériel
- 195 000 F. acquisition de terrains (réserve foncière et autres)
- 305 000 F. travaux de viabilité 2ème phase lotissement "Hameaux du Palis".
- 285 000 F. viabilité du lotissement de la Roche
- 383 000 F. travaux de voirie dont 300 000 F. pour l'aménagement de l'entrée de l'agglomération, route de Laval (1ère tranche)
- 189 991 F. solde des travaux de l'atelier-relais n° 1
- 2 400 000 F. construction de l'atelier-relais n° 2
- 420 000 F. acquisition foncière et frais d'études de la zone commerciale.

DROIT DE PREEMPTION

Un droit de préemption urbain peut-être instauré et s'appliquer à l'ensemble des zones urbanisées ou à urbaniser. L'intérêt de cette procédure permettrait à la commune de constituer les réserves foncières nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement en évitant toute spéculation.

Le Conseil y est favorable et prendra sa décision définitive après l'approbation des modifications du P.O.S..

EGOLE DE MUSIQUE

Le Conseil, après avoir entendu le compte rendu de la réunion intercommunale pour la création d'une école de musique, a émis un avis favorable à la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) et désigné ses représentants :

Mme LONGUEVRE Marguerite, MM. BREHARD Yves et MEZIERE Henri titulaires
M. GRUDE Jean-Noël, suppléant.

CREATION D'UNE COMMISSION URBANISME.

Compte tenu de l'importance des dossiers d'urbanisme en cours et par conséquence du travail que cela représente, il a été décidé "d'éclater" la commission urbanisme, travaux et environnement en 2 commissions.

- Commission voirie, travaux et environnement :

Vice-Président : M. Jean-Baptiste LEVEILLE, adjoint assisté de MMes GOULAY et MALINE, MM. BERNARD, BLOT, DURAND, MEZIERE, PAUMARD et VANNIER.

- Commission urbanisme :

Vice-Président : M. Alain MARSOLLIER assisté de MM. TRIQUET, LEVEILLE, LEFORT, FOUGERE, PAUMARD, DUCHENE, MEZIERE et DURAND.

M. DESCOTTES est Président de droit de chacune des commissions.

Page 20 - Aménagement de l'entrée
du bourg

Page 23 - Article de presse allemande
à propos du projet
de jumelage

Page 27 - Analyses et perspectives

DOSSIERS TRAITES

Page 14 - Qualité de l'eau

Page 20 - Aménagement de l'entrée
du bourg

Page 23 - Article de presse allemande
à propos du projet
de jumelage

Page 27 - Analyses et perspectives

QUALITE DE L'EAU

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION DU 19 Juin 1989

Présents : Municipalité d'ARGENTRE

Direction Départementale de l'Agriculture

Syndicat d'adduction d'eau potable Argentré-Sud

SAUR

Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

Association de Défense de l'Environnement

Trois raisons ont provoqué cette réunion sur la qualité de l'eau fournie par le captage de Montroux :

* Une analyse d'eau effectuée par un particulier auprès d'un laboratoire privé avait décelé un taux de nitrate de 50 mg par litre et un taux d'ammoniaque de 1,55 mg par litre.

* Problème de l'épandage du lisier suite à l'extension possible de l'ensemble porcin à BONCHAMP (périmètre d'épandage à moins de 300 m du captage de Montroux).

* Projet d'extension de la station de testage de porcs de la Porte, projet proche du périmètre de protection du point de captage.

L'accent est mis sur l'importance du sujet. En effet, l'eau est le bien le plus précieux mais aussi le plus menacé par la pollution. C'est pourquoi, il est indispensable de réfléchir à cette question de façon réaliste :

- sans dramatiser mais aussi sans minimiser la situation
- sans attendre que les problèmes se posent
- en améliorant préventivement tout ce qui peut l'être
- en faisant un travail d'étude sérieux et approfondi (délimitation d'un périmètre de protection) afin de prendre les mesures les mieux adaptées.

TAUX DE NITRATES

Le débat est ouvert sur le niveau élevé du taux de nitrates.

La situation se dégrade-t'elle ?

La DDASS intervient en communiquant les résultats des analyses depuis 1978 (voir à la fin du compte-rendu)

On constate que les taux augmentent régulièrement jusqu'en 1983 avec un relevé hors-normes de 52,90 mg/litre en avril 1983. Puis, on note une certaine stabilité à un taux élevé jusqu'en 1985 et depuis 1986, les taux baissent (sauf en 1988) pour atteindre une moyenne de 36,9 en 1989, moyenne la plus faible depuis 8 ans.

La question est posée de savoir à quel niveau se situe le risque réel pour la santé.

Règlementairement, la norme est de 50 mg/litre mais il est recommandé de tendre vers un niveau-guide de 25 mg/litre.

Quel genre de mesures (préventives ou curatives) doivent être prises ?

* M. LUTZLER, hydrogéologue, représentant la D.D.A. fait part de son travail à ce sujet :

- Dans le département, il a été mis en place un programme de recensement et d'étude des ressources en eau pour définir les périmètres de protection des stations de captages sur nappes (une centaine en Mayenne).

C'est un programme sur 10 ans. 15 à 20 captages ont déjà fait l'objet de cette procédure.

- Pour le captage de Montroux, diverses études déjà réalisées précisent l'état d'avancement du dossier :

- étude pédologique (étude du terrain et cartographie)
- étude agronomique (enquête agricole sur la zone)
- étude hydrogéologique (afin de mieux connaître la nappe)

Une réflexion en cours avec le monde agricole (avant publication de servitudes) devrait permettre d'élaborer le dossier de procédure d'utilité publique.

* Certains points de captage ont été fermés en Mayenne.

Faut-il en déduire qu'il existe un problème de fertilisation des terres agricoles ?

Un bilan succinct fait apparaître qu'il n'existe pas de réglementation en matière de dosage des fertilisants, hormis sur les lieux d'épandage des lisiers.

On constate une certaine "surfertilisation" en ce qui concerne les céréales.

Le problème se situe à plusieurs niveaux :

- industrie chimique
- information objective des agriculteurs
- productivité nécessaire à l'équilibre financier des exploitations agricoles.

Il faut cependant noter une évolution des mentalités et une prise de conscience plus précise du monde agricole.

Cependant, l'agriculture n'est pas seule en cause ; la proximité des agglomérations, d'anciennes carrières, de dépôts d'ordures, etc... sont également source de pollution.

Quels moyens est-il possible de mettre en oeuvre ?

Il est nécessaire de définir une zone de protection de la nappe (environ 200 hectares pour le captage de Montroux).

Cela entraîne la mise en place d'une réglementation sur divers points (fertilisation, épandages de lisiers, dépôts d'ordures, forages divers, carrières, etc...).

Il est bien évident que si on élimine les causes de pollution, on améliore la qualité de l'eau. Dans ces conditions, le taux de nitrate avoisinera les 25 mg/litre.

Pour l'instant, il n'existe pas de délais d'application. Le dossier est au niveau des négociations et de la réflexion avec toutes les parties concernées, notamment l'agriculture car cela remet en cause le mode d'exploitation des terres comprises dans le périmètre de protection.

Pour la réussite de l'opération, il faut que parallèlement à la volonté des élus, il existe une réelle prise de conscience de toutes les parties concernées (notamment les différentes administrations et le monde agricole).

TENEUR EN CALCAIRE

L'eau en provenance du captage de Montroux a une teneur en calcaire très élevée.

Bien que cela n'ait aucune incidence sur la santé (information de la DDASS), cela engendre des "désagréments" sur les installations.

CAPTAGE DE MONTROUX - S.I.A.E.P. D'ARGENTEUR-SUD
 (Commune d'ARGENTEUR)
 VALEURS NITRATES - PERIODE 1978/1989

	ANNEE JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	MOYENNE	MAXI	MINI
78	37.20				21			28			35.20		30.35	37.20	21
79	15.90			22.20			17.10				36.50		22.93	36.50	15.90
80		23	27.20				33.20				38.50		30.48	38.50	23
81	18.20			42						17.60			25.93	42	17.60
82	44					26.70				42			37.57	44	26.70
83			38.40	52.90			48.20			41.70			45.30	52.90	38.40
84	42						45				45.60		44.20	45.60	42
85	43		43				46						44	46	43
86	43.10			27.50			43.40			43.80			39.45	43.80	27.50
87	31.50			46.30	40					35			38.20	46.30	31.50
88	37				46		44.30			44			42.83	46	37
89	37				37.50					36.20			36.90	37.50	36.20

MOYENNE	34,89	23	40,70	36,35	35,67		37,99	28	43,80	37,77			35,85		

DIRECTION DEPARTEMENTALE

DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

2, Bd Murat - B.P. 840 - 53041 LAVAL Cédex
Tél. 43.49.10.00 - P. 631-632

N° de prélèvement :
Date de prélèvement : 30/10/89
Lieu de prélèvement :

UNITE DE DISTRIBUTION: ARGENTRE-SUD
COMMUNE: ARGENTRE
CAPTAGE: MONTRoux



service d'hygiène du milieu

Mesures sur place :
Chlore libre (mg/l.) : 0,60
Chlore total (mg/l.) :

Résultats de l'analyse n° 11720 effectuée par le Laboratoire Départemental agréé pour le Contrôle Sanitaire des Eaux : Direction des Services Vétérinaires.

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE

ANALYSE BACTERIOLOGIQUE

- Aspect : Limpide
- Turbidité (en NTU) : 0,22
- pH à 20°C :
- Conductivité électrique (en s/cm) : 7,31
519
- Dureté totale (TH en °F) :
- Titre alcalimétrique (TA en °F) : 34,80
0,00
- Titre alcalimétrique complet (TAC en °F) :
- Chlorures (Cl⁻ en mg/l.) : 25,20
36,7
- Matières Organiques (O2 cédé en mg/l.) :
(à chaud en milieu acide) : 0,1
- Ammoniaque (NH₄⁺ en mg/l.) : 0,00
- Nitrites (NO₂⁻ en mg/l.) :
- Nitrates (NO₃⁻ en mg/l.) : 0,00
34,5
- Orthophosphates (PO₄⁻⁻⁻ en mg/l.) :
- Phosphore Total (PO₄⁻⁻⁻ en mg/l.) :
- Fer (Fe⁺⁺ en mg/l.) :
- Manganèse (Mn⁺⁺ en mg/l.) :

- Dénombrement des germes totaux
par 1 ml à 20° : 1
- à 37° : 1
- Numération des Coliformes totaux
(Célos: au TTC à 37°) par 100 ml : 0
- Numération des Coliformes fécaux
(Gélose au TTC à 44°) par 100 ml : 0
- Identification des E. Coli : 0
- Numération des Streptocoques fécaux
(milieu de Slanetz) par 100 ml : 0
- Numération des Clostridium
(milieu TSN) par 100 ml :
Clostridium Sulfato-Réducteurs : 0
Clostridium Perfringens :

CONCLUSION DE LA D.D.A.S.S.

Eau présentant les caractères bactériologiques et chimiques des eaux potables.



AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU BOURG D'ARGENTRE (en venant de laval)

ACTUELLEMENT

- C'est l'accès le plus fréquenté pour Argentré, près de 3000 véhicules y passent tous les jours, à titre de comparaison, à peine 800 empruntent la route de Montsûrs, et à peine 900, la route de Louvigné.

- C'est une route identique à celles situées en rase campagne :

- * Les piétons sont obligés de marcher sur la berne.

- * Il n'y a pas d'éclairage public.

- Des problèmes de sécurité existent :

- * Les automobilistes roulent trop vite.

- * La visibilité est insuffisante à certains endroits.

Nous n'avons pas l'impression d'entrer dans une agglomération.

OBJECTIFS RETENUS DANS L'ETUDE DU PROJET

Améliorer la sécurité :

- En faisant ralentir les automobilistes.
- En créant un chemin éclairé et séparé de la route pour les piétons.
- En augmentant la visibilité, là où c'est nécessaire.

Donner un aspect agréable :

- Plantations sur chaque côté de la route.

Pour que nous ayons l'impression d'entrer dans une agglomération.



LE PROJET

* Une chaussée de 6 m de largeur (largeur actuelle) dont 5 m en enrobé noir et 0,50 m de chaque côté en béton lisse.

Pourquoi ? En voiture nous avons l'habitude de rouler sur un revêtement plutôt noir, et plus la largeur est grande, plus nous allons vite. La présence du béton, gris clair, sur chaque côté, donne l'impression d'une chaussée moins large, ramène les voitures vers le milieu et les cyclistes ont un peu plus de place (ils peuvent rouler sur le béton).

* Aménagement d'une surlargeur en béton, à droite en face des rues des Fauvettes et des Demoiselles.

Pourquoi ? Pour permettre à un automobiliste en attente (ou surpris) derrière un véhicule tournant à gauche dans ces rues, de doubler par la droite ; sans pour autant élargir la route (coût moindre et vitesse plus importante).

* Plantations d'arbustes de chaque côté de la route et juste en limite de celle-ci.

Pourquoi ? Donner l'impression d'un couloir et ralentir ainsi les véhicules.

Agrémenter le paysage.

* Aménagement d'un chemin "piétons" de 3 m de largeur depuis la rue du Vallon jusqu'au magasin "Garden Floralties", en sable stabilisé (un peu comme le pourtour du plan d'eau). Ce chemin est situé côté sud de la route, et séparé de celle-ci par une haie d'arbustes de 1,50 m de largeur.

Pourquoi ? Pour apporter plus de sécurité aux piétons avec un aspect "promenade

* Implantation dans la haie de mâts en bois de 3,50 m de hauteur, destinés à éclairer le chemin piétons et montrer aux automobilistes que nous sommes en agglomération.

Des arbres étaient prévus dans la haie, tous les 7 à 8 m, mais la présence d'un câble des PTT à cet endroit, rend impossible de telles plantations.

AMENAGEMENT DE L'ENTREE

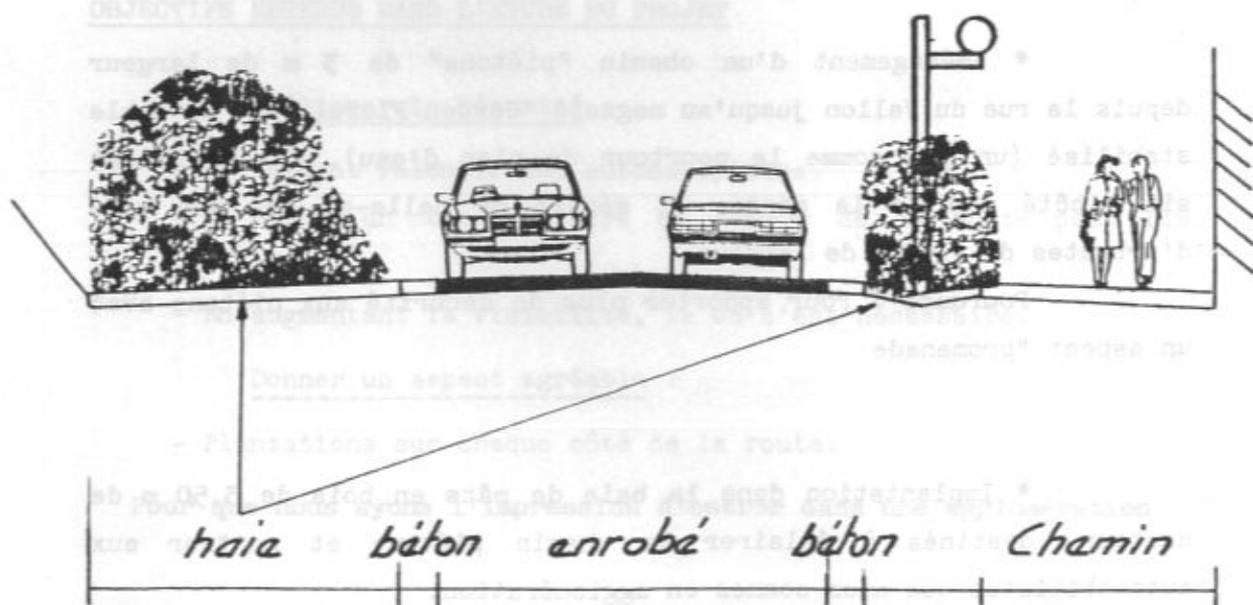
Ce projet a été étudié par les services de l'équipement, en collaboration avec un architecte et un paysagiste.

L'objectif est d'apporter plus de sécurité dans les agglomérations par des aménagements agréables, plutôt que des panneaux réglementaires dont l'efficacité n'est pas toujours prouvée.

Le coût de cet aménagement sera connu précisément mi-janvier, les entreprises étant actuellement consultées pour remettre leurs prix.

La dépense pour la Commune d'Argentré devrait être d'environ 600 000 F TTC.

Ces travaux dont le démarrage est prévu en février seront réalisés en même temps que ceux de réfection de la route elle-même, pris en charge par le Département et pour lequel la dépense se situe autour de 500 000 F. TTC.

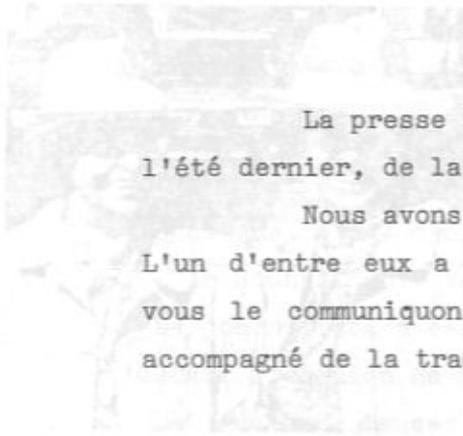


PROJET DE JUMELAGE AVEC BABENHAUSEN

La presse locale allemande a relaté la visite à ARGENTRE, l'été dernier, de la délégation allemande.

Nous avons reçu les photocopies de ces articles.

L'un d'entre eux a particulièrement retenu notre attention et nous vous le communiquons tel qu'il est paru dans la presse allemande accompagné de la traduction en français.



Carte postale (gauche) et photographies (droite)



Portrait of a man in a suit



Portrait of a man in a suit



Portrait of a man in a suit



Portrait of a man in a suit

Stimmungsbarometer positiv

Babenhauser Bürger begrüßen Kontakte nach Argentré

BABENHAUSEN (möh). Vor zwei Wochen hat die IZ über eine mögliche Städtepartnerschaft zwischen dem Markt Babenhausen und der französischen Gemeinde Argentré berichtet. Eine zentrale Aussage von Bürgermeister Theo Lehner lautet: „Der Wunsch muß von der Bevölkerung kommen.“ Die IZ hat versucht, in einer kleinen Umfrage die Stimmung in der Babenhauser Bevölkerung zu durchleuchten. Das Ergebnis dieses sicherlich nicht repräsentativen Straßeninterviews mag manchen verblüffen: Zehn von elf Befragten begrüßen die deutsch-französische Partnerschaft.

Nachmittags in Babenhausen. Jung und alt ist unterwegs. Viele erledigen Einkäufe. Ein Supermarkt bietet sich als idealer Standort für die Umfrage an. Gesucht wird ein spontanes Stimmungsbild zum Thema „Partnerschaft zwischen Babenhausen und Argentré.“ Die Ausgangsfrage lautet: „Würden Sie eine solche Partnerschaft begrüßen?“

„Ich find's abgedroschen und glaub' nicht, daß es etwas bringt“, meldet Gertrud Lobner Bedenken gegen die Partnerschaft an. Die jetzigen Bestrebungen bezeichnet sie als einen „Modegag“ und „aus der Luft gegriffen“. Ihrer Ansicht nach gehören bestimmte Gemeinsamkeiten zu einer Städtepartnerschaft. Für den Fuggermarkt biete sich deshalb auch eher ein Kontakt zu Babenhausen inn Hessen an: „Durch den Namen entsteht schon eine gewisse Bindung.“



Senta Baur

Kaspar Hammer

„Ich wär' schon dafür“, meint Senta Baur. „Nein, da bin ich doch zu alt“, wehrt die Frau lächelnd ab, ob sie denn selbst einmal nach Frankreich fahren würde. Schwierigkeiten mit der deutsch-französischen Verständigung erkennt Senta Baur keine: „Die jungen Leut' lernen die Sprache sowieso.“

Als „selbstverständlich“ wünscht sich Kaspar Hammer das Zustandekommen einer partnerschaftlichen Beziehung. Der 89jährige, der seit 20 Jahren in Babenhausen lebt, ist viel in der Welt herumgekommen. In Ungarn aufgewachsen, war er später in Amerika, in der Schweiz und auch in Frankreich. „Man muß über die Grenzen schauen“, möchte der Mann seine Auslandserfahrungen nicht missen. „Wenn man viel sieht, ist dies eine gute Lehre“, sagt Hammer rückblickend. Die Sprache sei da kein Problem, ergänzt er.



Marianne Marz mit Tochter Brigitte

Anita Steinle IZ-Bilder: Hörmann

Marianne Marz ist mit Tochter Brigitte unterwegs. „So schlecht ist eine Partnerschaft sicher nicht“, äußert sie spontan. Eine gute Möglichkeit sei zum Beispiel ein Schüleraustausch. „Personen, die willig sind, lernen ohnehin eher die Sprache“, sieht auch sie keine großen Schwierigkeiten im Sprachproblem.

„Wär' gut“, bemerkte Anita Steinle. Die Schülerin unterstreicht ihr Interesse für das andere Land. „Wenn sie englisch können“, hofft die 13jährige auf gegenseitige Verständigungsmöglichkeiten.

Illertisser Zeitung
Anzeigen: 07303/17540 oder 17541
Lokalredaktion: 07303/17521

„Städtepartnerschaft? — Ich kann mir da nicht viel vorstellen“, erklärt Susanne Schweikart. „Eine ablehnende Haltung habe ich aber nicht.“ Sie würde einen Besuch in Argentré jedenfalls in Erwägung ziehen, sollte sich die Möglichkeit dazu ergeben.

„Versuchen kann man's.“ So die Einschätzung von Heidi Müller. Aus ihrem Bekanntenkreis habe jemand einen französischen Austauschschüler zu Besuch gehabt: „Die waren hellauf begeistert.“ Die Sprachbarriere könne sicherlich überwunden werden. „Irgendwie verständigt man sich immer“, denkt sie an ihre beiden Frankreich-Urlaube zurück.



Charlotte (links) und Margarete Rudolph

„Finde ich in Ordnung“, zeigt sich Charlotte Rudolph von der Idee einer Partnerschaft angetan. Viele andere Gemeinden wären diese Partnerschaft eingegangen. Ihre Zwillingsschwester Margarete erinnert sich an die Zeiten, als die beiden Tänzerinnen gemeinsam die Welt bereisten: „Man lernt auf diese Weise ein Volk kennen. Es ist doch schön, wenn man das fremde Land auch durch die Sprache kennenlernt.“

„Ich find's super“, bekennt Alexandra Lehner. Auch ein Austausch würde sie interessieren. „Klar, ich wär' sofort dabei“, läßt sie keinen Zweifel aufkommen. Vor die Wahl zwischen Argentré und Babenhausen/Hessen gestellt, gelte ihre Sympathie der französischen Gemeinde.

„Die Möglichkeit zu einem Austausch wäre sehr gut“, meint Bernd Stegmann, „das würde mir gefallen.“ Wenn es billig sei und die Freunde auch mitmachen, dann würde der 15jährige selbst mal nach Argentré fahren.



Alexandra Lehner



Bernd Stegmann



Gertrud Lobner mit Tochter Elena und Sohn Peter

BAROMETRE POSITIF

Les habitants de Babenhausen saluent les contacts avec Argentré.

Le journal a évoqué la possibilité d'un jumelage entre Babenhausen et Argentré.

Dans une de ses déclarations le maire Theo LEHNER s'est ainsi exprimé "le souhait doit venir de la population".

Le journaliste a essayé de montrer à l'aide d'un petit sondage quelle était l'opinion de la population de Babenhausen.

Le résultat de ces interviews effectuées dans la rue se passe de commentaires : dix des onze personnes interrogées saluent le jumelage franco-allemand.

Le sondage est effectué un après-midi près d'un super-marché.

La question est la suivante: " seriez-vous content d'un jumelage ? ".

* S.B. répond avec un sourire : "d'accord mais je suis trop âgée ". Elle pense qu'il n'y aurait pas de problème de compréhension car les jeunes apprennent la langue de toute façon.

* K.H. souhaite la naissance d'un tel jumelage, pour lui ceci relève de la nécessité. Cet homme de 89 ans qui vit à Babenhausen depuis 20 ans a beaucoup voyagé. Né en Hongrie, il a ensuite vécu en Amérique, en Suisse et en France. Il ajoute : "on doit regarder au delà de ses frontières ".

"Voir beaucoup de choses est un bon apprentissage de la vie.

La langue n'est pas un problème" dit-il.

* "Je trouve cela "usé" et ne crois pas que cela apportera quelque chose" dit G.L. à propos du jumelage.

Elle considère que les préparatifs relèvent du gadget et d'une certaine mode. A son avis il faut qu'il y ait des choses en commun pour faire un jumelage. Elle évoque la possibilité d'un jumelage avec Babenhausen dans la Hesse dans la mesure où les noms des deux communes sont identiques.

* M.M. est en ville avec sa fille Brigitte. "Un jumelage ce n'est pas si mauvais que ça" dit-elle spontanément. "Un échange scolaire constitue par exemple une bonne possibilité. Des personnes volontaires apprennent plus volontiers la langue".

Stimmungsbarometer positiv

* A.S. remarque "Ce serait bien". Cette jeune étudiante souligne son intérêt pour d'autres pays.

La jeune fille de 13 ans ajoute "s'ils parlent anglais, il y aura des possibilités de compréhension".

* "Un jumelage, je ne sais pas exactement ce que c'est mais je n'ai rien contre" explique S.S.

Elle étudierait de toute façon la possibilité de se rendre à Argentré si un voyage devait être organisé.

* H.M. dit "On peut essayer. Un de ses amis a reçu un jeune français à l'occasion d'un échange, il en a été extrêmement satisfait".

"Le problème de la langue peut-être surmonté".

"On arrive toujours à se faire comprendre" dit-il en pensant à ses deux séjours de vacances en France;

* C.R.: "Je trouve cette idée de jumelage tout à fait convenable. Beaucoup d'autres communes ont déjà un jumelage "sa soeur jumelle"

* Margarete se souvient de l'époque où comme danseuses elles parcouraient le monde.

"On apprend de cette façon à connaître un peuple. C'est vraiment très bien quand on découvre un pays étranger en apprenant la langue".

* "je trouve cela super" reconnaît A.L.

Un échange l'intéresserait également. "Bien sûr je participerais tout de suite" dit-elle sans aucun doute.

Entre un jumelage Argentré-Babenhausen et Babenhausen (Souabe)-Babenhausen (Hesse), sa sympathie va plutôt au jumelage Argentré-Babenhausen.

* B.S. "la possibilité d'avoir un échange serait très bien ". "Cela me plairait si c'est bon marché et si des amis y allaient". Le jeune homme de 15 ans est prêt à venir à ARGENTRE.



Les jeunes de l'école de musique rendent hommage à leurs hôtes allemands.



Des hôtes attendus aux airs interprétés par les jeunes musiciens.



M. Michel Descottes, maire d'Argentré, remet à un hôte sous le panseur - Guiller à la Meyerne -

ANALYSE ET PERSPECTIVES

Dans le bulletin de juin dernier, nous avons indiqué pêle-mêle les principaux projets que la municipalité formait pour les années à venir.

Les quelques mois écoulés depuis nous ont permis d'affiner notre réflexion et de déterminer de façon plus précise les priorités.

Nous ne traiterons pas bien sûr ici tous nos projets dans le détail; il s'agit seulement, après avoir dressé un **constat** de la situation, d'en **analyser les conséquences** et à partir de là, de définir les **objectifs de la municipalité**.

CONSTAT DE LA SITUATION

Situation géographique et démographique :

Située à 11 km de LAVAL, ARGENTRE comptait au dernier recensement 2249 habitants.

La progression démographique a été importante : la population a plus que doublé en 20 ans. Pendant ce temps, CHANGE (3 km de LAVAL) 4000 habitants et BONCHAMP (5 km de LAVAL) 3900 habitants quintuplaient, LOUVERNE (7 km de LAVAL) 2600 habitants triplait, ENTRAMMES (10 km de LAVAL) 1800 habitants doublait à peine et MONTSURS (20 km de LAVAL) 2122 habitants progressait moins rapidement parce que plus éloignée de la ville.

Situation économique (avant recensement)

La disparité du point de vue économique entre toutes ces communes est beaucoup plus grande.

En 1989, le potentiel fiscal de :

CHANGE	était de 7 350 000 F. soit 2 565 F par habitant
BONCHAMP	6 070 000 F. soit 1 723 F par habitant
ENTRAMMES	2 900 000 F. soit 1 803 F par habitant
MONTSURS	3 761 000 F. soit 1 743 F par habitant
LOUVERNE	2 490 000 F. soit 978 F par habitant
ARGENTRE	1 960 000 F. soit 876 F par habitant

On observe que :

- ARGENTRE et LOUVERNE qui sont essentiellement des communes "dortoirs" ayant peu d'entreprises, ont des ressources beaucoup moins importantes.

- ENTRAMMES (S.A.F.R., Entreprise PIGEON) et MONTSURS (ROSSIGNOL etc...) possèdent des entreprises importantes, implantées depuis longtemps sur la commune et disposent de ce fait de ressources intéressantes.

- CHANGE (BESNIER, zone des Touches...) et BONCHAMP, en raison de leur proximité de LAVAL et des voies de communication, ont créé et développé, au cours des années écoulées, d'importantes zones industrielles qui leur ont apporté de gros moyens.

CONSEQUENCES DE CETTE SITUATION

La situation décrite ci-dessus a de nombreuses conséquences :

- Le manque de richesses créées sur place entraîne pour la commune un manque de ressources et peu de capacité d'autofinancement (par exemple CHANGE en 1988 a entrepris des investissements très importants en les autofinçant en grande partie alors qu'ARGENTRE se trouve très vite obligée d'emprunter)

- Les Argentréens travaillent pour la plupart à LAVAL, il en résulte un manque à gagner pour le commerce et les activités locales, les gens ayant tendance à faire leurs courses en ville après le travail.

- Le rythme de mise en place des équipements collectifs et des structures d'accueil est forcément plus lent et les retards ne pourront que s'accroître, tout au moins, si nous nous contentons d'envisager le développement en termes de lotissement d'habitations.

- La construction s'est considérablement ralentie sur l'ensemble du département depuis quelques années. Toutefois, ce ralentissement est moins sensible en ville ou à proximité immédiate parce que les accédants à la propriété savent qu'ils seront près de leur travail et qu'ils trouveront sur place les services et les équipements auxquels ils aspirent de plus en plus.

Le rythme de croissance des communes plus éloignées de la ville et moins bien équipées stagnera et même régressera. Déjà, si l'on se réfère à la progression des deux dernières années, la population de la commune ne devrait pas dépasser 2500 habitants en l'an 2000, alors qu'il serait souhaitable, pour un développement

équilibré, d'atteindre 2800 à 3000 habitants.

Il résulte de toutes ces réflexions que la seule façon d'atteindre cet objectif et de créer des ressources, c'est d'attirer à ARGENTRE des entreprises.

Vaste et difficile programme !!

OBJECTIFS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez compris que la Municipalité entend privilégier le développement économique, sans négliger pour autant le domaine culturel, les loisirs et l'environnement.

Développement économique

Nous ne possédons pas, hélas, de recette miracle.

Nous ne méconnaissons pas non plus, les risques d'une telle politique (près de la moitié des entreprises nouvellement créées périssent dans les deux ans de leur création), mais c'est la seule qui puisse nous conduire au développement.

Zone artisanale et industrielle

Il y a déjà quelques implantations :

- la coopérative agricole
- U.M.P. 53 : 15 employés dont 5 habitent ARGENTRE.

Une nouvelle entreprise doit s'y installer début 1990, en créant quelques emplois mais surtout avec des perspectives de développement intéressantes pour l'avenir.

Deux autres activités artisanales sont également prévues dans cette zone.

Vous avez déjà lu, au début de ce bulletin que nous avons obtenu la prise en charge par le Syndicat d'eau du raccordement de cette zone au réseau d'assainissement.

D'autre part, l'acquisition du terrain contigu (10 ha) est en cours de négociation.

Implantation de la résidence-retraite

Celle-ci suit son cours, mais la mise en place du dossier est compliquée, car l'investissement est important. Notre vœu le plus cher est que cette implantation se réalise, car elle ne coûtera rien à la commune, permettra la création d'une quinzaine d'emplois (essentiellement féminins), la perception d'une taxe professionnelle non négligeable et aura une incidence bénéfique sur la vie associative et culturelle locale.

Espace commercial

Une commune ne peut se développer si les activités commerciales y périclitent. Pour attirer les entreprises chez nous, il est indispensable que celles-ci et leurs employés puissent trouver sur place les commerces et services nécessaires.

La fermeture de l'épicerie nous a amené à accélérer les choses, sans toutefois les précipiter, car un tel dossier nécessite une étude sérieuse : l'investissement étant très lourd.

Plusieurs solutions étaient possibles :

- Ou bien parer au plus pressé et réouvrir l'épicerie, était-ce bien sérieux : aucun professionnel n'étant candidat à la reprise ?

- Ou bien construire une supérette seule, n'était-ce pas une solution à courte vue ?

- Ou bien prévoir le développement communal à 10 ou 15 ans avec création d'un espace soit exclusivement commercial soit à usage mixte de commerces et de logements locatifs.

C'est cette dernière solution qui a été retenue mais compte tenu de sa complexité, le dossier a été confié à des spécialistes comme je l'ai indiqué dans l'éditorial.

Activités culturelles, loisirs

Nous avons bien conscience que le développement d'une commune ne peut se concevoir du seul point de vue économique : il est indispensable que chacun trouve sur place le maximum d'équipements sociaux, culturels ou de loisirs nécessaires à son épanouissement.

C'est pourquoi en 1988, la municipalité a pris la décision de construire une école, l'état des locaux justifie cette décision, même s'il est évident que les effectifs ne progressent plus. Ce projet sera mis en oeuvre en 1991 pour les raisons évoquées au début de ce bulletin.

Cette construction permettra en outre, de récupérer des locaux que nous pourrons mettre à la disposition des associations.

Je ne reviendrai pas sur les réalisations en cours évoquées également dans l'éditorial.

Nous envisageons également de mettre un local à disposition des jeunes.

LA TAXE D'HABITATION

Elle représente 12 % des recettes

Qui la paye ?

Les occupants au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, des résidences principales et secondaires.

Sont dégrévées totalement de la taxe :

- Les titulaires du Fonds National de Solidarité,
- Les personnes non imposables sur le revenu et
 - bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés,
 - invalides ne pouvant subvenir à leurs besoins par le travail,
 - âgées de plus de 60 ans,
 - Veuves (ou veufs).

Qu'est-ce qui est de la responsabilité de l'État ?

- **La valeur locative brute**
calculée en fonction de la surface pondérée de l'habitation.
- **La valeur locative moyenne**
de la commune, constatée en 1988 sur les 655 résidences principales et des 35 résidences secondaires.
- **L'abattement obligatoire pour charge de famille**
 - 10 % pour chacune des 2 premières personnes à charge,
 - 15 % pour chacune des suivantes, à appliquer sur la valeur locative moyenne.
- **La valeur locative nette**
inférieure de 5,2 % à la valeur locative brute pour tenir compte du ralentissement de l'inflation et éviter que les bases ne progressent pas plus vite que l'indice des prix.

Que pourrait décider la commune d'Argentré ?

- **Un abattement général à la base**
de 5, 10 ou 15 %, à appliquer sur la valeur locative moyenne. Pratiqué par 20 % des communes françaises principalement urbaines, cet abattement est favorable aux contribuables ayant des valeurs locatives faibles.
- **Un abattement supplémentaire pour charge de famille**
de 5 ou 10 %, pratiqué par 6 % des communes françaises.
- **Un abattement spécial à la base**
de 5, 10 ou 15 %, réservé aux occupants non imposables sur le revenu. Pratiqué par 3 % des communes françaises.

Que doit décider la commune d'Argentré ?

- **Le taux d'imposition**
en 1988, le taux moyen
 - national était de 11,63 %
 - des Pays de Loire 12,59 %
 - de La Mayenne 14,72 %

1989

TAXE D'HABITATION
votée et perçue par
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA
ET DIVERS ORGANISMES

16007
DÉPARTEMENT : MAYENNE
COMMUNE : ARGENTRE

LIEU DE L'IMPOSITION : ARGENTRE

	COMMUNE	DÉPARTEMENT
VALEUR LOCATIVE BRUTE	11850	11850
A VALEUR LOCATIVE MOYENNE	8400	8490
B * général à la base		
T * personnels à charge		
E - par pers. rang 1 ou 2	10%	10%
M pour 2 personnels	1680	1680
E - par pers. rang 3 ou +	15%	15%
N pour personnels		
S * spécial à la base		
VALEUR LOCATIVE NETTE	10170	10170
BASE NETTE D'IMPOSITION	9640	9640
TAUX D'IMPOSITION	14,27 %	5,83 %
COTISATION	1376 F	562 F

RAPPEL DES TAUX DE 1988 ET POURCENTAGES DE VARIATION DES TAUX ENTRE 1988 ET 1989

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	COMMUNALITÉ URBAINE ou DISTRICT A FISCALITÉ PROPRE
1988	13,27	5,76	
VARIATION	+7,54 %	+1,22 %	

IMPORTANT : Informer le Service ci-dessous de toute modification du nombre des personnes à votre charge (voir définition au verso).

SOMME A PA

Quelle part de la taxe d'habitation

61,5 % de la somme à payer

Comment a évolué la taxe d'habitation

Pour la même habitation, elle a augmenté de 181 F

- 52 F dû à l'État
- 95 F dû à la commune
- 7 F dû au département
- 17 F dû à la commune
- 10 F dû aux divers organismes

HABITATION

s de la Commune d'ARGENTRÉ

Sont dégrévées partiellement de la taxe :

- Les personnes non imposables sur le revenu :
le dégrèvement est de 30 % de la part de la taxe excédent 1305 F.
Ex. : $(2239 \text{ F} - 1305 \text{ F}) \times 30 \% = 280 \text{ F}$ de diminution
- Les personnes dont l'impôt sur le revenu est inférieur à 1500 F :
le dégrèvement est de 15 % de la part de la taxe excédent 1305 F.
Ex. : $(2239 \text{ F} - 1305 \text{ F}) \times 15 \% = 140 \text{ F}$ de diminution

Un peu d'histoire

- La taxe d'habitation est née à la Révolution Française, elle s'appelait contribution mobilière.
 - En 1917 (naissance de l'impôt sur le revenu). La contribution mobilière devient un impôt local.
 - En 1959, le gouvernement décide le remplacement de la contribution mobilière par la taxe d'habitation, les conseils municipaux devant décider des taux après qu'une révision générale des bases soit réalisée.
- L'exercice est difficile* : ce travail de révision durera plusieurs années. La date de référence est le 1 janvier 1970, elle est toujours en vigueur actuellement.
- En 1981, le vote des taux des différentes taxes devient possible pour les conseils municipaux.

Depuis 1970, les bases subissent simplement une augmentation chaque année. Une révision générale s'impose pour tenir compte de l'évolution des quartiers, des équipements...

ION

A RÉGION

53210 ARGENTRE

RÉGION	Ensemble des SYNDICATS et DISTRICT SANS FISCALITÉ PROPRE	COMMUNAUTÉ URBAINE ou DISTRICT A FISCALITÉ PROPRE ou AGGLOMÉRATION NOUVELLE	TAXE SPÉCIALE D'ÉQUIPEMENT
11850	11850		
8490	8400		
1680	1680		
10170	10170		
9640	9640		
1,34 %	0,896 %		
129 F	86 F		

AL DES COTISATIONS	2153
de gestion de la fiscalité directe locale	86
YER au Comptable du Trésor désigné cadre B	2239 F

La commune reçoit ?

- Le département reçoit : 25 %
- La région reçoit : 5,5 %
- Les groupements de communes reçoivent : 4 %
- L'État (frais de gestion) reçoit : 4 %

Habitation de 1988 à 1989 ?

- (Augmentation des bases d'imposition)
- (Augmentation des taux d'imposition)

Un peu de technique

La surface pondérée sert à déterminer la valeur locative de l'habitation.

- C'est la surface habitable de l'habitation et de ses annexes à laquelle s'appliquent des coefficients tenant compte :
 - du caractère architectural (luxueux ou pauvre)
 - de l'importance de la surface habitable (coefficient dégressif avec l'augmentation de la surface)
 - de l'état, de l'entretien
 - de la situation dans la commune (loin de tout ou près des services...)
 - de la situation particulière (vue, orientation, près d'un parc, d'une voie ferrée...)
- S'y ajoutent des m² équivalents pour tenir compte des éléments de confort,
 - Ex. : Un raccordement à l'égoût "vaut" 3 m²
 - Une baignoire "vaut" 5 m²
 - Un lavabo "vaut" 3 m²

Un pavillon récent, construit dans un lotissement à Argentré, entretenu normalement, muni du confort habituel, aura une surface pondérée de 215 m² environ, pour une surface habitable de 120 m² et un garage de 20 m².



LA

VIE

DES

ASSOCIATIONS

AMICALE LAIQUE

L'Amicale Laïque tient tout d'abord à remercier les personnes bénévoles qui ont contribué à la réussite des différentes manifestations organisées pendant l'année 1988-89, tels que concours de belote, concours de pétanque, bal, arbre de Noël et surtout la fête de plein air.

Avec les bénéfices réalisés, l'Amicale a pu aider à la réalisation de divers projets :

1) Ecole maternelle :

- Jouets collectifs à l'arbre de Noël
- Accessoires en cordage
- Spectacles divers ..., etc.

2) Ecole primaire :

- Voyages scolaires des 6 classes :
 - CE1-CP-CM1 2 jours de visite à Paris
 - CP-CE1 2 jours poney club à Mézangers
 - CE2 visite des châteaux d'Angers et Azay le Rideau
 - CM2 3 jours à vélo pour la visite du camp gallo romain de Jublains, château de Ste Suzanne, grottes de Saulges.

Comme tous les ans l'Amicale Laïque a organisé la fête de Noël le samedi 16 décembre.

Ce jour-là, les enfants de chaque classe ont produit devant leurs parents : sketches, danses, chants etc....

En offrant des livres l'Amicale Laïque participera cette année au grand projet de l'école maternelle publique :

la création d'une bibliothèque.

Le problème de l'Amicale Laïque réside dans un certain manque de motivation des parents. Il est indispensable que chacun prenne conscience de l'intérêt que représente l'Amicale Laïque **pour les enfants**. Les assemblées générales ne regroupent pas assez de parents et il faut que le bureau puisse être constitué sans problème.

Le bureau actuel est composé de 11 Membres dont :

Président : Monsieur Michel HIVET
 Vice-Présidente : Madame Benoîte MARTINIERE
 Madame Léontine NOURRY
 Trésorier : Monsieur Laurent DALIGAULT
 Trésorière-adjointe : Madame Marie-Thérèse BOUVET
 Secrétaire : Madame Andrée CACHEUX
 Secrétaire-adjointe : Madame Marie-Chantale BATAILLE

Date à retenir : 24 Février 1990 CONCOURS DE BELOTE

L'Ecole publique d'Argentré accueille 232 enfants de la petite section au CM2, regroupée en 3 classes maternelles (2, rue de la Vallée) sous la direction de Mme DY Tél. : 43.37.33.46, et 6 classes primaires (32, rue du Maine) sous la direction de Mme AUGEREAU Tél. : 43.37.33.72.

A la rentrée scolaire, les enfants de la maternelle ont eu l'agréable surprise de découvrir, dans la cour de l'école, une structure de jeux en bois réalisée et installée par les agents communaux aidés de quelques parents à partir d'un projet établi par les enseignants.

A l'école primaire depuis de nombreuses années, l'équipe pédagogique participe aux échanges de service dans les disciplines suivantes : histoire, géographie, sciences, arts plastiques, éducation physique pour les élèves de CP et CE1 ; et, éducation civique, histoire et géographie pour les élèves de CE2, CM1, CM2.

Au cours du 1er trimestre scolaire les enfants des 3 plus grandes classes ont bénéficié d'un spectacle à Laval, présenté par les Jeunesses Musicales de France : "Les griots d'Afrique".

Tout au long de l'année scolaire 89-90, les enfants pourront participer à différentes activités culturelles et sportives (piscine, initiation au rugby, classes de mer, classes de ville et plusieurs sorties pédagogiques qui sont déjà programmées).

Depuis la rentrée 88, l'école dispose d'une salle informatique et d'une salle de peinture ce qui facilite l'enseignement de ces disciplines

L'école publique profite également des services d'un Groupe d'Aide Psycho Pédagogique (G.A.P.P.) composé d'une psychologue scolaire, d'une rééducatrice en psychopédagogie et d'un rééducateur en psychomotricité.

Leur local est situé 1, rue de Beausoleil.

L'équipe pédagogique se tient à la disposition des personnes qui souhaitent de plus amples renseignements sur la vie scolaire.

* LES RELATIONS ENTRE FAMILLES *

La Journée Familiale est organisée chaque année en octobre, dernière semaine de l'année scolaire. Elle est suivie d'une exposition au foyer des Amateurs.

* ACTIVITÉS FEMINIENNES *

Les femmes de l'Association peuvent aller à la messe à l'église de Beausoleil. Elles participent également à la messe de Noël à l'église de la Madeleine. Elles ont aussi une section de chant et de prière.

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

Connaissez-vous l'A.F.R. ?

Qui est-elle ?

C'est une association "Loi 1901", à but non lucratif, ouverte à toutes et à tous Elle réunit des familles de notre commune, de tous âges et de toutes conditions, qui s'organisent pour répondre à leurs besoins.

Créée à ARGENTRE en 1965 pour l'organisation du transport scolaire, elle est soutenue par la Fédération Départementale qui regroupe 106 associations en Mayenne.

Que fait-elle ?

* RANDONNEES PEDESTRES

L'A.F.R. est à l'origine des circuits pédestres, balisés et homologués, sur la commune d'ARGENTRE.

Adhérente à l'Association Départementale de Randonnée Pédestre, elle démarra, en 1980, le débroussaillage et le balisage avec le concours de nombreux bénévoles.

Chaque année, un dimanche de Juin, vous pouvez, en famille, participer au RALLYE PEDESTRE qu'elle organise sur les chemins argentréens.

* LA JOURNEE CHAMPIGNONS

et, éducatif en automne, intéresse aussi les amateurs connaisseurs ou non, car elle est suivie d'une exposition au Foyer des Anciens.

* ACTIVITES FEMININES

Variées, pouvant aller de la couture et du tricot au bricolage ("comment vieillir un tableau", en Juin 89 ou "habiller des boîtes avec du tissu"), en passant par des réunions d'information (santé ou autres), sorties, visites en après-midi ou en soirée, selon les désirs des participantes comme, par exemple, la visite de pépinières au Printemps dernier.

* GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MASCULINE ET FEMININE

Tous les lundis de 20H 30 à 21H 30, Monsieur Jacques DESNOS, kinésithérapeute, assure les cours qui s'adressent, aussi bien aux hommes qu'aux femmes soucieux de leur bonne forme.

25 personnes viennent chaque semaine, mais il est toujours possible de s'inscrire auprès de J. DORGERE 43-37-33-17

ou de G. DUCHENE 43-37-32-19

* INFORMATION

Tout sujet préoccupant les familles, peut être abordé : (éducation, droit familial, consommation ...).

Nous choisissons des intervenants qualifiés. Par exemple, en Février dernier, en lien avec le Centre Social d'ARGENTRE, une réunion a été organisée sur le logement et la renégociation des prêts.

Une information sur la "Dépression à tout âge" avait touché un large public.

La Fédération est une des 5 associations de défense du consommateur reconnues sur le plan départemental et national, et, à ce titre, elle soutient particulièrement ses adhérents.

Vous pouvez téléphoner à O. GOMBAULT 43-37-31-72 pour toute information nécessaire ainsi qu'en cas de litige, ou à la F.D.A.F.R. (Fédération Départementale) 13 place St Tugal LAVAL 43-53-73-97

* LES "ECHANGES" ENTRE FAMILLES

Bourse aux jouets et aux livres : pour la première fois, l'A.F.R. organisait ce service entre familles et enfants le samedi 18/11/89 à la salle polyvalente. L'an prochain, l'opération sera renouvelée à la même période.

Bourse aux vélos fonctionne depuis plusieurs années.

Elle aura lieu en Mars 90.

* CENTRE DE LOISIRS responsable J.-L. DUCHENE Tél. : 43-37-32-19

Depuis 1986, l'A.F.R. gère ce centre aéré tous les ans en Juillet grâce à une convention signée avec la Municipalité.

Le Centre de Loisirs de Juillet 1989, était le 4ème que l'A.F.R. organisait. La commission de bénévoles qui participe à la mise en place, s'est structurée et est, maintenant, bien rodée pour offrir une grande diversité d'activités.

Cet été, le Centre s'est déroulé du 3 au 28 Juillet, soit 19 jours d'ouverture. Le projet éducatif proposé par l'A.F.R. et le projet pédagogique mis en place par l'équipe d'animation, ont permis de définir le cadre des activités proposés, avec des temps forts comme : le tir à l'arc, le canoë, les visites-découvertes et surtout les "mini-camps" pour tous, et répartis en fonction des âges :

- 2 camps de 3 jours pour les 6-8 ans
- 3 camps de 5 jours pour les plus de 8 ans.



L'encadrement était assuré par une directrice et 10 animateurs diplômés, aidés, pour les "mini-camps", par de jeunes bénévoles qui apprennent à connaître le rôle d'animateurs.

La fréquentation est en progression permanente, puisque cette année, nous avons eu 120 enfants inscrits et nous avons assuré 1445 journées d'animation.

Nous souhaitons vivement que les parents restent partie prenante et viennent renforcer notre équipe, car chaque année, il faut se renouveler pour mieux répondre aux besoins des familles, et cela ne peut se faire qu'avec votre aide et votre soutien.

Dans ce but, nous préparons déjà le prochain centre de Juillet 90.

Une enquête vous sera proposée en début d'année.

Enfin l'A.F.R. se met à l'heure de l'Europe en vous proposant des cours de familiarisation et de perfectionnement à l'anglais.

Ceux-ci seront assurés par Monsieur BALL, un Anglais devenu Argentréen depuis peu. Toutes les personnes désirant "FAIRE BOUGER LA CITE" pourront s'adresser aux Membres du Bureau.

Notre nouveau bureau est ainsi composé :

<u>Présidente</u>	: Josette GUIBERT	<u>Trésorière</u>	: Madeleine AUREAU
<u>Vice-Présidente</u>	: Marcelle COUSSEAU	<u>Membres</u>	: Jean-Luc DUCHENE
<u>Secrétaire</u>	: Monique PINCEMAILLE		et Elisabeth LEMERCIER

O G E C - A P E L : Associations de

l'Ecole St CYR - Ste JULITTE

Dans le premier numéro du bulletin municipal, nous vous avons présenté les rôles des deux associations de l'école ; aujourd'hui nous vous présentons la composition des bureaux renouvelés.

L'OGEC (Organe de Gestion), est représenté par :

Mrs BREHARD M. Président,
 HUAULME J.-P. Vice Président
 Mmes COUSSEAU M. Secrétaire
 LESAINTE Chantal Secrétaire Adjointe,
 MARTEAU Y. Trésorière,
 Mr GOMBAULT M. Trésorier Adjoint
 Mme FOURNIER J. et Mrs BOURDAIS M., LEMOINE R., FERRE J.L.,
 JUHEL F., LANDAIS M.

L'APEL (Association des Parents d'Elèves), se compose de :

Mme HIBOU C. Présidente
 Mr LE PECULIER J. Vice Président
 Mmes MOUSSAY C. Secrétaire
 DUPIN B. Secrétaire Adjointe
 Mr LE GOFF B Trésorier
 Mme HOUDOU C. Trésorière Adjointe
 Mmes LEFRAY S., VERSABEAU E., BESNIER L., LECOMPTE, DAVOUST et
 Mrs BREHARD Y., MOREAU M., BESNIER L.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont oeuvré par le passé au sein de ces deux associations. L'un des principes fondamentaux du monde associatif est le bénévolat ; à l'école St CYR- Ste JULITTE, celui-ci trouve tout son sens, par l'intermédiaire des élus OGEC et APEL, mais aussi par les parents, "anciens" parents amis et sympathisants.

Chaque année, nous réalisons plusieurs projets, en faveur de l'éducation et l'épanouissement de nos enfants.

Comme vous le savez nous accueillerons au printemps prochain les jeunes Allemands de BABENHAUSEN. Ce séjour dans notre région, sera l'occasion d'un rapprochement plus grand, dans l'espoir d'un éventuel "JUMELAGE" entre nos deux communes. Rappelons que l'initiation à la langue Allemande, se poursuit pour les enfants des C.M.. Certains parents se familiarisent également avec cette langue.

Dans le cadre des activités culturelles, les enfants assistent cette année à des concerts organisés par l'A.D.D.M. (Association Départementale pour le Développement de la Musique).

Cet été, d'importants travaux ont été entrepris pour la réfection de trois classes du primaire :

- abaissement des plafonds,
- changement des ouvertures,
- doublage des cloisons,
- peinture et revêtements muraux (dans toutes les classes).

Dans ce nouveau cadre, plus agréable, plus confortable et plus accueillant, les enfants et les enseignantes travaillent dans de meilleures conditions. Un coup d'oeil mérite le détour, nos portes sont ouvertes à tous.

Venez voir.

Il reste à rappeler l'importance de nos fêtes dans l'apport financier qu'elles représentent pour la VIE de l'ECOLE.

Rendez-vous au 3 Février 1990 pour notre soirée familiale.

Demandez vos cartes de réservation, près des membres des bureaux et des enseignants de l'école.

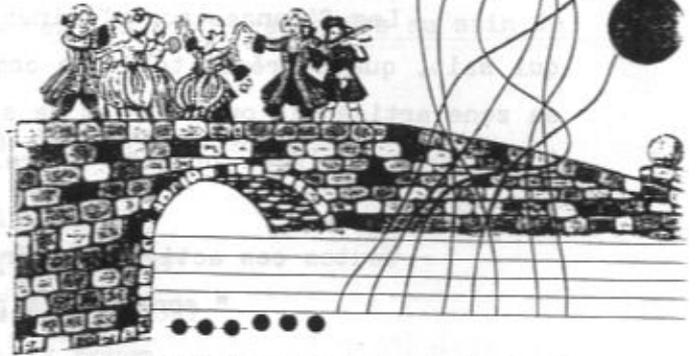
Nous souhaitons, au nom de l'OGEC et de l'APEL, tous nos voeux pour 1990.

BONNE ANNEE

Les Bureaux OGEC et APEL.

ASSOCIATION DES AMIS DE LA MUSIQUE

D'ARGENTRE

Permettre aux gens ... qui aimeraient de "pouvoir"...

C'est l'idée forte qui anime la nouvelle équipe ainsi composée :

- M. Yves BREHARD Président,
 Mme Yolande GOULAY Vice Présidente,
 Mme Liliane VIOT Secrétaire,
 Mme Christine TERRIER Secrétaire Adjointe,
 Mme Marguerite LONGUEVRE Trésorière,
 M. Roger BLANCHARD Trésorier Adjoint,
 Mmes Odile CHRETIEN, Sylvie DRUET, Michèle TESSIER,
 Germaine DY.
 Mrs Jean-Baptiste LEVEILLE, Jean-Paul POIDEVIN,
 Michel HAUTOBOIS, Albert MOREAU, Dominique RIVIERE,
 Laurent ROBENE.

Pour mieux associer les jeunes de l'école de musique aux décisions qui les concernent, entendre leur avis, un "comité jeunes" a été élu, il est composé de :

- Catherine CHARON,
 Eric JUHEL,
 Sylvain LEVEILLE,
 Sylvain ROBENE.

Sous la direction de Didier COUSIN, 122 élèves suivent les cours de formation musicale, 25 de plus que l'année dernière et les instrumentistes sont passés de 30 à 61 dans huit cours : clarinette, saxophone, trompette, flûte traversière, percussion, trombone-tuba, piano, guitare.

Les finances sont "saines" avec l'appui de la municipalité, qui sait, que la réussite d'une commune ne se mesure pas seulement à sa zone artisanale ou à l'état de ses routes et chemins, mais surtout à la santé sociale, humaine et relationnelle de sa jeunesse et ses habitants.

Toutes ces activités sportives, artistiques et culturelles
" sont bonnes pour le moral".

A la rentrée prochaine, en septembre 90, nos musiciens et choristes travailleront dans le cadre d'une école intercommunale.

Pourquoi ne pas l'appeler ?

Le Futuratoire Argentré Bonchamp Louvigné.

Cette réalisation est une chance, la musique, ainsi reconnue, y trouvera une dynamique nouvelle par le nombre et la qualité.

L'Association est heureuse de cet accord qui a été négocié dans un excellent climat entre les municipalités.

Nous comptons maintenant nous unir avec les amis de la musique de Bonchamp et Louvigné pour soutenir cette école et être les partenaires attentifs des responsables municipaux.

MUSIQUE

Tu es cette pierre qui fait chanter
 Les eaux claires des jeunes ruisseaux
 Pour rendre plus beau l'Océan humain
 Tu es aussi ce vent qui fait danser
 Sur la place vide
 Les feuilles d'automne pourtant sans lendemain

Alors semons la, cette musique dans ces
 printemps de vie, et leur été chantera
 comme les blés avant la moisson

Alors semons la, cette musique dans ces
 étés de vie, et nous frapperons à la porte
 de l'hiver le coeur plein de chansons.



UNION SPORTIVE ARGENTREENNE

Le sport se porte bien à ARGENTRE : sept disciplines sportives regroupant environ 500 adhérents sont pratiquées au sein de l'U.S. ARGENTRE.

Le bureau élu pour la saison 1989-90 est le suivant :

Président : M. Alain FAVRIS
 Vice-Président : M. Philippe GOHIER
 Trésorier : M. Christian LEFORT
 Secrétaire : Mme Sylvie DRUET

Les personnes désirant s'informer sur le sport de leur choix, peuvent s'adresser au Président de la section sportive concernée :

Basket ball : M. André LEUDIERE
 Bi-cross : M. Gabriel SABIN
 Foot-ball : M. Philippe GOHIER
 Gymnastique enfant : Mme Sylvie DRUET
 Tennis : M. Marcel CHESNAY
 Tennis de table : M. Marcel DAVOUST
 Volley-ball : M. Yves ROGER

La Secrétaire Sylvie DRUET

U.S. ARGENTRE Section Foot-ball

"A la recherche d'un passé glorieux"

En effet, il y a quelques années, l'U.S. Argentré tenait le haut de l'affiche et faisait référence dans le foot-ball cantonal. Et puis, après une saison au niveau honorable de la D.R.H. (division régionale d'honneur), ce furent les deux descentes successives de l'équipe fanion...

Après la saison 88/89 dite de transition, tout laisse à penser que le club, riche de quelques 170 licenciés, répartis en 12 équipes, pourrait revivre des jours meilleurs prochainement. Certaines conditions de base sont nécessaires pour favoriser la réussite :

- avoir les **structures et équipements** à la hauteur de nos ambitions,
 - avoir un **encadrement** de personnes dévouées et compétentes afin que nos jeunes d'aujourd'hui soient les talents de demain,
 - créer un certain **dynamisme** au sein du club, une **ambiance** dans chacune des équipes, indispensables dans les moments difficiles,
 - faire en sorte que joueurs, dirigeants et supporters **œuvrent tous ensemble pour une même passion LE FOOT-BALL**
- Telles sont les grandes lignes de l'action à mener par l'équipe de la section foot-ball pour atteindre le niveau du passé glorieux.

Pour tous renseignements, s'adresser aux membres du bureau de la section.

Vice-Présidents : FAVRIS Alain - LENAIN Bertrand
 Secrétaire Trésorier : GOHIER Louis
 Membres : AUREAU André, BREHARD Maurice,
 GIBON Michel, JOUAUX Alain,
 LEUDIERE Paul, MARTINIERE André,
 SOUDRIL Gilbert

Le Président, Philippe GOHIER

U.S. ARGENTRE Section Bi-cross

Président SABIN Gabriel tél. : 43.37.30.57

Secrétaire trésorier GROUSSARD Jean-Louis tél. : 43.37.35.88

Secrétaire trésorier adjoint LEGRAND Michel

Les compétitions bi-cross débuteront en mars 1990. Pour la saison 90, le bicross club d'Argentré a posé sa candidature pour obtenir l'organisation d'une course inscrite au championnat JUNIOR ou EXPERT de la Ligue Pays de Loire.

Pour cette nouvelle saison, le bicross club alignera 20 pilotes dans les catégories de 8 ans à 18 ans et +.

Nous rappelons qu'il est toujours temps de déposer une demande de licence et ceci à tout moment de l'année. N'hésitez pas à demander des renseignements complémentaires aux responsables nommés ci-dessus ou à venir découvrir ce sport si vous le méconnaissez.

Les entraînements se déroulent les mercredi et samedi après-midi de 14 H à 15 H 30 et sont encadrés par M. GROUSSARD et M. LEGRAND Sylvain.

De plus en plus, nous essayons de faire découvrir à nos pilotes les pistes voisines de notre département en les conduisant s'y entraîner (le samedi après-midi).

Dès maintenant, le bicross club vous donne rendez-vous au mois de septembre pour la seconde édition de sa compétition nocturne et souhaitons-le avant pour une course du championnat de ligue.

FANFARE D'ARGENTRE

La Fanfare d'Argentré a été fondée en 1925 par la section des Sapeurs-Pompiers.

Elle s'en est séparée en 1976 et a continué à animer les manifestations locales.

Son conseil d'administration compte 13 membres avec comme Président **M. Lucien MOTTIER**, secondé par le Vice-Président **M. J.-B. LEVEILLE** et par le Secrétaire-Trésorier **M. Gilbert GOULAY**.

La Fanfare se compose de 3 tambours, 1 grosse caisse, 4 clairons, 4 trompettes, 1 clarinette, 1 saxophone et 1 trombone.

Certains instruments sont en nombre insuffisant et un appel est lancé aux bonnes volontés.

Au début de l'année 80, la Fanfare a mis en place des cours de solfège et d'instruments en vue de la formation de futurs musiciens.

En 1988, les cours ont débouché sur la création d'une école de musique, gérée par l'Association des Amis de la Musique, qui compte à ce jour, une centaine d'élèves.

Actuellement les membres de la Fanfare continuent d'assumer quelques sorties locales (11 Novembre, Ste Barbe, 8 Mai, 14 Juillet) et renouvellent leur appel auprès d'autres musiciens pour qu'ils viennent se joindre à eux.

Mais il ne fait aucun doute que le développement de la musique sur Argentré fera de nouveaux adeptes.

Pour tout renseignement prendre contact auprès de :

M. Lucien MOTTIER Tél. : 43.37.30.71

M. J.-B. LEVEILLE Tél. : 43.37.32.54

M. Gilbert GOULAY Tél. : 43.37.36.96

SOCIETE DE PECHE D'ARGENTRE

C'est une association (loi 1901) à but non lucratif.

Le Bureau est composé de neuf membres qui consacrent une partie de leur temps pour faire le bonheur des pêcheurs et de leurs familles.

Qui est-elle ?

Elle gère un parcours de 12 kilomètres de rivière mis à notre disposition grâce à la générosité de propriétaires et fermiers qui acceptent un droit de passage sur leur terrain ; nous ne pouvons que les remercier.

Que fait-elle ?

Pour l'année 1989 il a été vendu 161 cartes de pêche chez nos charmants dépositaires que nous remercions chaleureusement.

Deux concours de pêche ont été organisés à la plus grande satisfaction des pêcheurs et promeneurs, ce qui donne une animation supplémentaire à notre bourg.

Avec le soutien de notre Fédération départementale des associations de Pêche de la Mayenne, nous avons acquis un terrain nous permettant la mise en place d'une frayère naturelle qui a déjà porté ses fruits (plusieurs milliers de poissons furent déversés dans la Jouanne).

Depuis six ans l'alevinage annuel est d'une moyenne de 500 à 600 brochetons, plus 100 kilos de perches ainsi que 200 kilos de gardons.

Qu'envisage-t-elle pour 1990 ?

Dans un premier temps l'assemblée générale du 14 Janvier prochain à 9H 30 à la Mairie d'Argentré permettra aux anciens et aux nouveaux Argentréens de faire connaissance avec l'association. Un bon accueil leur sera réservé.

Un concours de pêche est fixé le 8 Juillet doté comme les années précédentes de nombreux prix.

LE MOT DE LA FIN

Nous avons tous la gestion d'un très beau milieu aquatique dans un cadre magnifique qu'est la Vallée de la Jouanne. Essayons de le préserver.

Le Président Pierre TERRIER

CLUB DU 3 EME AGE

Toujours fidèle à son rôle d'animation, le Club du 3e Age a su profiter des belles journées de l'été :

- Pêche et pédalo au plan d'eau le 7 septembre
- Pêche pique-nique et galette à l'étang de M. Coeudevez le 5 Octobre
- Promenades pédestres le 1er Août par Montroux, Maritourne, rue du Bourg : travaux ... travaux...

Le 5 septembre la ferme traditionnelle à la Touche Salée et méfaits de la sécheresse.

Le 3 Octobre visite de l'élevage de lapins "angora" à la Bruyère...super...

Prochain rendez-vous en Mars 90.

L'après-midi familial du 22 Octobre a réuni les danseurs de chez nous et des environs dans une ambiance de gaieté bien amicale.

Nous avons aussi participé à la collecte des textiles pour les handicapés et au chargement des wagons.

Le voyage du Club à Saumur fut très réussi, ainsi que le spectacle à Rennes Holiday on Ice.

Notons aussi les voyages d'un jour à Tuffé (72), à Petit Mars (44) et un spectacle d'opérette au théâtre d'Angers le 10 Décembre.

L'assemblée générale du Club, le 11 Janvier, aura permis aux anciens et nouveaux retraités de venir partager la Galette des Rois et de prendre part selon leur désir aux animations et activités proposées par le Club.

A BIENTOT

COMICE AGRICOLE CANTONAL

L'Association dénommée "COMICE AGRICOLE DU CANTON D'ARGENTRE" dont le siège est à la Mairie d'ARGENTRE, a pour but de favoriser l'aménagement et la sélection des espèces et races animales appartenant aux éleveurs du Canton, d'apporter son concours à tout organisme poursuivant le même but.

Elle organise chaque année en **Juillet** un **Comice** avec présentation des sections bovines de race Maine-Anjou, Normande, et races diverses, d'une section d'animaux de viande toutes races, d'une section chevaline et d'une section éducative avec un concours de jugement du bétail ouvert aux **Jeunes** jusqu'à 25 ans.

M. Ernest BALIDAS préside ce Comice depuis 1979.

Cette année, le Comice avait lieu le **22 Juillet** dans l'allée d'Hauterive. **deux cent deux** animaux étaient présentés par **vingt sept** éleveurs.

C'est autour d'un buffet campagnard à la salle polyvalente que se réunissaient éleveurs, sympathisants et organisateurs pour la distribution des prix et de quelques quarante coupes.

Trois serviteurs ruraux étaient également honorés.

Le prochain Comice est fixé au samedi 21 Juillet au lieu habituel.

Le Conseil d'Administration

ANIMATION ARGENTRE

13 Juillet 1989, Bicentenaire de la Révolution Française, Argentréens, Argentréennes souvenez vous, l'association Animation Argentré sous la présidence de M. Patrick BROSSILLON, vous a présenté un spectacle "Son et Lumière" qui devrait rester longtemps dans les mémoires.

Huit mois de préparation, et ce soir là pendant 1H 30, 150 figurants ont retracé quelques grandes pages de la Révolution Française devant un public enthousiaste de 4000 personnes, le tout couronné par un magnifique feu d'artifice.

L'Animation Argentré exprime ses plus vifs remerciements à la Municipalité pour son soutien financier, pour les dons qui nous ont été affectés, aux bénévoles venus apporter leurs aides et compétences pour la mise en place du spectacle sur le plan d'eau, à l'action des gendarmes et sapeurs-pompiers d'Argentré qui par leur présence ont assuré la sécurité de tous.

Un repas amical a permis aux figurants et techniciens, accompagnés de leurs familles de se retrouver et de visionner le spectacle le 18/11/89.

Le 24 Novembre 1989, lors de l'assemblée générale, M. Patrick BROSSILLON ayant exprimé le désir de ne pas se représenter à la présidence de l'Association, est remplacé par M. Jacky LECOMPTE, secondé par le Vice-Président, M. J.-P. MAILLET, M. Lucien DUPUIS devenant Trésorier et Mme Edith ROGER Secrétaire, trésorière-adjointe Mme Jacqueline TULARD et secrétaire-adjointe Mme Elisabeth GENOUEL.

Aux anciens Membres du bureau, nous adressons nos remerciements pour leur concours apportés lors des précédents spectacles.

Le succès remporté pour le spectacle 1989, nous incite à préparer pour 1990, un nouveau "son et lumière", sur un sujet différent des années précédentes Mais le temps n'est pas encore venu où nous lèverons le voile sur le projet.

Avec un plus de 10 000 F. en caisse, l'association Animation Argentré envisage l'avenir avec plus de sérénité que dans les années passées.

SYMBOLE DE L'ASSOCIATION

Mais la mise en place du spectacle 1990 nécessitera une fois de plus des investissements en matériel, et beaucoup de bénévolat.

Et dans le but que 1990 voit l'éclosion d'un nouveau et merveilleux "son et lumière", l'association Animation Argentré sollicite le concours de toutes et de tous.

Argentréennes, Argentréens, mobilisez vous pour 1990.

Pour conclure, Le Président et les Membres de l'Association Animation Argentré vous souhaitent une bonne année 1990 et vous donnent rendez-vous pour l'été prochain.

Le Président Jacky LECOMPTE

Responsables : M. et Mme LECOMPTE

Mme Irène GONNAY

Responsable de presse : M. André DORVILLE

SYNDICAT D'INITIATIVE

BILAN ANNEE 1989

Pour la 3^{ème} année, le Syndicat d'Initiative du Canton d'Argentré a tenu une permanence pour l'été.

Voici le compte-rendu de **Françoise MAUCLAIR** qui a assuré avec beaucoup de compétence l'accueil des visiteurs et la mise en valeur des tableaux et des pierres exposés.

Pendant ces deux mois : Juillet et Août, nous avons accueilli près de 500 visiteurs.

On peut donc considérer que la saison a été bonne, et ceci grâce à l'exposition de nos artistes amateurs du canton et à une belle présentation de minéraux.

Cependant, le nombre de vacanciers reste faible, il ne représente que **16,6 %** de nos visiteurs. Cela s'explique par la faible capacité de logements d'accueil ainsi que par les campings peu fréquentés.

Les intérêts de nos visiteurs sont le sport (randonnées pédestres et à vélo, canoë-kayak) la détente, le calme (les bases de loisirs, les sites touristiques, la Mayenne fluviale), les spectacles (Argentré, Les Nuits de la Mayenne), l'histoire de l'architecture et les musées.

Quant à l'exposition, nous remercions toutes les personnes qui ont participé à sa mise en place et à sa constitution.

Elle donne un caractère artistique pour le canton et ses environs.

Par sa diversité et l'originalité des réalisations, elle est très appréciée de tous, c'est pourquoi, nous essaierons de la renouveler pour l'an prochain avec de nouveaux talents cachés qu'il nous reste encore à découvrir.

Responsables : Mme Marguerite LONGUEVRE

Mme Irène GOULAY

Responsable de presse : M. André DORGERE

MIEUX VIVRE

L'Association "MIEUX VIVRE A ARGENTRE" s'est déjà présentée à vous.

Elle est le fait d'un groupe limité, mais elle ne peut vivre et s'épanouir que par le nombre et la diversité.

Elle accueille de façon inconditionnelle toute bonne volonté et toute idée nouvelle.

Ces qualités ne sont pas l'apanage d'un petit groupe, ni d'une structure officielle, **mais l'affaire de tous.**

Nous assurons une réunion publique tous les 2ème mardi de chaque mois, pas pour refaire le monde, mais pour "Mieux Vivre" notre village et son environnement.

Cependant, au-delà du quotidien, des problèmes et des intérêts soulevés par la vie de notre commune, nous devrions peut-être tourner notre attention vers la création d'un syndicat d'études de l'agglomération lavalloise excluant notamment ARGENTRE chef lieu de canton.

Venez nombreux nous faire part de vos suggestions, vous serez les bienvenus.

MIEUX VIVRE A ARGENTRE

COMITE DE GESTION DU PLAN D'EAU

En Juillet 1980, un important chantier voit le jour en bordure de la Jouanne sur "la prée de Mouette". Il s'agit d'un plan de 3 ans entrepris par la Commune sous la direction de la D.D.A. et qui vise à réaliser un Parc de Loisirs dont l'essentiel sera un Plan d'Eau d'une superficie de 6 hectares et d'une profondeur moyenne de 1,50 m.

C'est 90 000 mètres cubes de terre qui seront enlevés.

L'alimentation sera effectuée par une dérivation de la Jouanne.

Il fut la concrétisation d'un projet de M. René BRISARD et de son Conseil Municipal.

Les formalités administratives et les achats de terrain demandèrent du temps et de la ténacité.

La proximité de la Jouanne et de l'agglomération, associée à un site naturel favorable en font un lieu de détente et de loisirs.

Cette pièce d'eau fut aussi creusée pour maintenir le niveau de la nappe phréatique en période sèche et pour éliminer les inondations très fréquentes en période hivernale.

C'est dire que la surveillance des niveaux de la Jouanne et du Plan d'Eau nécessite une vigilance permanente. Il en va d'ailleurs de même pour tout ce qui touche l'environnement.

Merci aux personnes qui ont la gentillesse d'offrir leur surplus d'arbustes et de fleurs pour compléter l'agrément des nombreuses plantations du départ.

Le Plan d'Eau fut ouvert à la pêche et aux planches à voile le 26 Juin 1982. Nous voici donc à la fin de la 8ème année de fonctionnement. Il est géré par un Comité de Gestion qui assure l'organisation de la pêche : alevinages, règlements, gardiennage, surveillance des niveaux et de la qualité de l'eau, etc...

La vente des cartes est assurée par les 4 cafés de la localité et le bureau de tabac.

Pendant ces 8 années, le résultat financier a toujours été positif et a permis de participer à l'amélioration de l'environnement : la plage, les bancs, les jeux d'enfants, les plantations, l'entretien des promenades pédestres et de tous les espaces verts...

Le bloc "Buvette sanitaires" fut achevé en 1983 et une douche à jetons fut installée en 1987 pour le confort des campeurs.

Les 5 pédalos furent acquis en 1985 et un ponton construit pour leur port d'attache. Chaque été ils font la joie des promeneurs.

Deux aires naturelles de camping sont aménagées pour les vacances d'été, mais aussi, en toutes saisons pour les travailleurs en transit. Une installation électrique renforcée fut mise en place fin 88 et le branchement sert d'ailleurs à d'autres manifestations. La piste de 1200 mètres autour du Plan d'Eau est très utilisée par les promeneurs et les sportifs mais interdite à tous véhicules pour cause de tranquillité mais surtout de sécurité.

Par delà le pont, on rejoint la crête des taillis d'où l'on peut admirer le panorama sur la localité.

Les aires de pique-nique sont à la disposition des familles, mais aussi des comités d'entreprise, des centres aérés, des associations.

L'ensemble du site sert de cadre à des manifestations sportives (cross, cyclo-cross...) où culturelles (fête du 14 Juillet) et feux d'artifices.

Les projets ne manquent pas : il est procédé à une deuxième alimentation en eau nécessaire pour accentuer le courant du plan d'eau ; la berge des pêcheurs qui se dégrade par l'érosion vient d'être renforcée. Sur le parking route de Louvigné, sont prévus un bloc sanitaire, un branchement électrique nécessaire pour les diverses manifestations.

Ces travaux devraient être terminés fin Avril 1990.

COMMUNE D'ARGENTRE
(Mayenne)

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 1989

+ PAVILLONS EN LOTISSEMENT +

- 1 - Mr et Mme BOUVET Jean-Claude, 15, rue de la Vallée
- 2 - Mr et Mme HIVET Michel, 12, rue des Rochers
- 3 - Mr et Mme PUJOL Firmin, 15, rue du Vallon
- 4 - Mme LELIEVRE Denise, 22, rue du Vallon
- 5 - ex-aequo Mr et Mme GUILMEAU Bernard, 10, rue des Roitelets
Mr et Mme GODARD Jean, 18, rue du Vallon
- 6 - ex-aequo Mr et Mme CAHOREAU Moïse, 12, rue de la Vallée
Mr et Mme POIRRIER Joël, 37, rue des Mésanges
Mr et Mme GUESDON Elie, 7, rue des Acacias
- 7 - ex-aequo Mr et Mme DAVOUST Marcel, 3, rue du Champ de la Vigne
Mr et Mme GUENE Jean-Claude, 5, rue du Lac
Mr et Mme LEMOINE Robert, 12, rue des Fauvettes
- 8 - ex-aequo Mr et Mme CROSNIER Robert, 11, rue du Vallon
Mme FOUCHE Eliane, 6, rue des Mésanges
- 9 - ex-aequo Mr et Mme JANNIERE Claude, 17, rue du Vallon
Mr et Mme MOTTIER Georges, 25, rue de Bellevue
Mr et Mme LEFEUVRE Noël, 24, rue des Rochers
- 10 - ex-aequo Mr et Mme BATAILLE Philippe, 30, rue des Rochers
Mr et Mme PAVARD Jean-Pierre, Le Pré Maugé
Mr et Mme MAINE Raymond, 26, rue des Genêts
Mr et Mme BOUVIER Gilbert, 16, rue des Mésanges

 + MAISONS ANCIENNES +

- 1 - Mme SABIN Berthe, 19, Place de l'Eglise
- 2 - Mme REAUTE Marie-Louise, 4, Place de l'Eglise
- 3 - Mme RICHARD Germaine, 24, Place de l'Eglise
- 4 - Mme MARTEAU Marie-Louise, 12, rue de Beausoleil
- 5 - Mr et Mme DUBRAY Roger, 6, rue de Ballée

 + MAISONS DE COMMERCE +

- 1 - Restaurant des Pêcheurs
- 2 - Menuiserie Moulard
- 3 - Boulangerie Meslet

HORS CONCOURS

 + PAVILLONS +

- Mr et Mme PLEVIN Robert, 2, rue des Mésanges
- Mr et Mme CAHOREAU Georges, 7, rue de la Vallée
- Mr et Mme ROULAND Arsène, 5, rue de la Vallée

 + MAISON ANCIENNE +

- Mr et Mme TRIQUET Albert, 10, rue des Sports

Mairie

Tél. 43 37 30 21

CALENDRIER DES FETESANNEE 1990

11 Janvier	-----	ASSEMBLEE GENERALE ET GALETTE DES ROIS CLUB DU 3 ^{eme} AGE
12 Janvier	-----	ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE LAIQUE
20 Janvier	-----	GALETTE DES ROIS DES SAPEURS-POMPIERS
28 Janvier	-----	APRES-MIDI DE L'UNION DES ARTISANS ET COMMERCANTS
3 Février	-----	SOIREE FAMILIALE DE L'ECOLE SAINT-CYR ET SAINTE-JULITTE
3 Février	-----	GALETTE DES ROIS DES JEUNES DU FOOTBALL
4 Février	-----	GALETTE DES ROIS DU FOOTBALL
10 Février	-----	REPAS DU CLUB DU 3 ^{eme} AGE
10 Février	-----	VEILLÉE DANSANTE DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA MUSIQUE
24 Février	-----	CONCOURS DE BELOTE DE L'AMICALE LAIQUE
24 Février	-----	TOURNOI INTERNE DE PING-PONG
3 Mars	-----	SOIREE "MIEUX VIVRE A ARGENTRE"
10 Mars	-----	SOIREE CHOUCROUTE DES ROUTIERS
24 Mars	-----	SOIREE DE L'U.S. ARGENTRE
25 Mars	-----	APRES-MIDI FAMILIAL DU CLUB DU 3 ^{eme} AGE
31 Mars	-----	BAL DE L'AMICALE LAIQUE
6 Avril	-----	ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE
21 et 22 Avril	-----	TOURNOIS INTERNE DE TENNIS
28 Avril	-----	SOIREE DE L'AMICALE LAIQUE
5 et 6 Mai	-----	TOURNOI DE FOOTBALL DES JEUNES
5 Mai	-----	SOIREE DE L'ECOLE SAINT-CYR ET SAINTE-JULITTE
6 Mai	-----	COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1945
8 Mai	-----	TOURNOI DE FOOTBALL DES SENIORS
9 au 20 Mai	-----	TOURNOI DE TENNIS SENIORS DAMES
19 Mai	-----	INTERQUARTIERS DU FOOTBALL
29 Mai	-----	AUDITION DE L'ECOLE DE MUSIQUE
3 Juin	-----	PROFESSION DE FOI
5 au 17 Juin	-----	TOURNOI DE TENNIS JEUNES
9 et 10 Juin	-----	FOIRE-EXPOSITION DE L'UNION COMMERCIALE
16 Juin	-----	FETE DE FIN D'ANNEE DE L'ECOLE SAINT-CYR ET SAINTE-JULITTE
24 Juin	-----	FETE DE PLEIN-AIR DE L'ECOLE PUBLIQUE
1er Juillet	-----	RALLYE PEDESTRE DE L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE
8 Juillet	-----	CONCOURS DE PECHE DE LA SOCIETE DE PECHE
13 Juillet	-----	ANIMATION ARGENTRE
21 Juillet	-----	COMICE AGRICOLE CANTONAL
28 Août au 9 Sept.	-----	TOURNOI DE TENNIS MESSIEURS
8 Septembre	-----	CONCOURS DE PECHE DE L'ECOLE SAINT-CYR ET SAINTE-JULITTE
15 Septembre	-----	SEMI-NOCTURNE DE BICROSS
16 Septembre	-----	TOURNOI EXTERNE DE PING-PONG
22 Septembre	-----	CONCOURS DE PETANQUE DE L'AMICALE LAIQUE
7 Octobre	-----	JOURNEE PAROISSIALE
13 Octobre	-----	SOIREE DE L'UNION COMMERCIALE
21 Octobre	-----	APRES-MIDI FAMILIAL DU CLUB DU 3 ^{eme} AGE
28 Octobre	-----	FETE DES CLASSES "O"
10 Novembre	-----	LOTÉ DE L'ECOLE SAINT-CYR ET SAINTE-JULITTE
11 Novembre	-----	COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE
17 Novembre	-----	CONCOURS DE BELOTE DES ROUTIERS
1er Décembre	-----	REPAS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
8 et 9 Décembre	-----	FETE DE LA SAINTE-BARBE
14 Décembre	-----	SOIREE DE NOËL DE L'ECOLE SAINT-CYR ET SAINTE-JULITTE
15 Décembre	-----	ARBRE DE NOËL DE L'ECOLE PUBLIQUE
18 Décembre	-----	ARBRE DE NOËL DE L'ECOLE SAINT-CYR ET SAINTE-JULITTE
31 Décembre	-----	NUIT DE LA SAINT-SYLVESTRE DU FOOTBALL

ETAT-CIVIL

Naissances

LE BOULCH	Lenaïg	24/06/89	24, rue des Genêts
DESNOS	Estelle	27/06/89	5, rue des Rochers
DESNOS	Lucie	27/06/89	5, rue des Rochers
LORIEUL	Benjamin	01/07/89	12, rue des Mimosas
DE ROBILLARD	Valérie	26/07/89	Chemin du Rocher
PAPILLON	Stéphane	10/08/89	La Teignouse
BONTEMPS	Louis	20/08/89	Chemin des Marzelles
MOREAU	Denis	24/08/89	17, rue des Genêts
LETHON	Morgane	13/10/89	La Promenade
BERTRON	Anne	23/10/89	La Roseraie du Mont
FEURPRIER	Hélène	31/10/89	La Carie
LE COQ	Julie	22/11/89	Le Petit Launay

Mariages

Jean-Marc LOPEZ et Chantal SUZANNE	19 Août
Jean-Christophe MAUDET et Christèle LESNE	16 Septembre
Jean-Yves FREARD et Suzanne MANH	2 Novembre

Décès

Thérèse RAGALU épouse LEFAUCHEUX	château de Vaucenay	25/07/89
Roger CHAUVIGNE	1, place de l'Eglise	27/07/89
Albert MARTEAU	12, rue de Beausoleil	10/08/89
Fernande VICTOIRE veuve BRUNEAU	2, rue des Fauvettes	25/09/89
Georges BRU	8, rue de la Vallée	11/10/89
Marguerite BOURNY	12, rue du Maine	31/10/89
Patrice LE STRAT	les Nuillés	13/11/89
Didier METAIRIE	9, rue des Acacias	22/11/89
Charlotte LOTTIN veuve CHAINIAU	22, rue de Ballée	14/12/89

PERMANENCES DES ELUS

M. DESCOTTES	le jeudi	de 16 H 30 à 18 H 30
	le samedi matin	sur rendez-vous
M. TRIQUET	les mardi et vendredi	de 11 H à 12 H
M. LEFORT	le vendredi	de 17 H 30 à 18 H 30
M. LEVEILLE	le jeudi	de 9 H à 11 H
M. FOUGERE	le lundi	de 17 H à 18 H

HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél. : 43.37.30.21

Lundi	de 9 H à 12 H	-	de 14 H à 19 H
Mardi	de 9 H à 12 H	-	de 14 H à 19 H
Mercredi	de 9 H à 12 H	-	de 14 H à 19 H
Jeudi	de 9 H à 12 H	-	de 14 H à 19 H
Vendredi	de 9 H à 12 H	-	de 14 H à 18 H

HEURES D'OUVERTURE DE LA GARDERIE MUNICIPALE

du lundi au jeudi	ouverture à 7 H
	fermeture à 19 H
le vendredi	ouverture à 7 H
	fermeture à 18 H

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Tél. : 43.37.37.34

Tous les mardis de 9 H 30 à 12 H sur rendez-vous.